

## Conseil d'arrondissement du jeudi 7 novembre 2024

### **Vœu de l'exécutif sur les expulsions des résidents du foyer des Amandiers géré par l'ADEF et pour l'évolution de la situation des résidents de l'ensemble des foyers**

Considérant que depuis le début de l'année 2024, le gestionnaire Adef a procédé à 9 expulsions dans le foyer des Amandiers pour cause d'hébergement d'un proche dont en mai de 2024, celle d'un résident de 79 ans, habitant depuis 1983 dans le foyer des Amandiers (20ème) ;

Considérant que le taux d'expulsion du foyer des Amandiers du 20<sup>e</sup> géré par l'ADEF est largement supérieur à celui des autres foyers,

Considérant que ces expulsions sont liées au fait que les résidents ne disposent pas des mêmes droits que des locataires alors qu'ils s'acquittent de 500 euros mensuellement pour pouvoir disposer d'une chambre meublée du strict minimum de 15m<sup>2</sup>,

Considérant que la spéculation immobilière et le taux de rotation du parc social ne permettent pas à ces résidents, principalement des travailleurs précaires et de première ligne qui travaillent en France depuis de nombreuses années, de pouvoir sortir de ces logements,

Considérant que l'on ne peut pas décemment exiger d'un être humain qu'il n'héberge pas une personne de sa famille en difficulté, ce qui n'est pas exigé pour les locataires, du parc privé comme public,

Considérant qu'Éric Pliez, Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, a, dès son élection, nommé pour la première fois un délégué aux foyers en la personne de Ladji Sakho, et, qu'avec lui, il a pu développer des liens constructifs avec les représentants des foyers,

Considérant que les Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement et son conseiller délégué ont reçu les représentants des foyers en Mairie, ont mis en place une très belle exposition sur les résidents sur les grilles de parcs du 20<sup>e</sup>, ont soutenu les délégués des foyers dans leur volonté de s'ouvrir sur le quartier et de participer à la vie des Conseils de quartiers, ont accompagné les résidents dans l'établissement de leur projet au budget participatif pour permettre l'installation d'ordinateurs en libre-accès dans les foyers, projet qui a été retenu par les habitantes et habitants,

Considérant qu'à la demande de Ladji Sakho, le Maire a mis en place depuis plus d'un an une réunion régulière avec l'ADEF pour prévenir les problèmes des expulsions liées à l'exercice de la solidarité familiale ou au retard de paiement des loyers,

Considérant que l'ADEF refuse de facto le rôle préventif de cette réunion puisqu'elle se contente d'y annoncer les expulsions imminentes suite à une décision de justice,

Considérant que des expulsions sont en cours et que la dernière effective concerne un retraité de 79 ans qui y réside depuis son ouverture en 1983 et paie régulièrement sa chambre.

Considérant que la seule motivation de cette expulsion a lieu du fait que cette personne âgée y héberge son fils ... situation connue et acceptée par l'ADEF depuis plus de 10 ans,

Considérant que la solidarité du foyer a joué à plein et que cette personne a donc pu réintégrer, avec son fils, leur chambre mais en toute illégalité, les laissant sous le joug d'une nouvelle expulsion, le jugement courant toujours.

Considérant la formidable mobilisation des résidents du foyer, des habitantes et habitants du quartier, des réseaux associatifs, des élus du 20e,

Considérant que l'ADEF n'a pas accepté de revoir sa position malgré de nombreuses relances de la mairie du 20<sup>e</sup>, une réunion entre les résidents, l'ADEF et Ladj Sakho et une réunion en mairie centrale avec Jacques Baudrier, adjoint au logement de la Maire de Paris,

Considérant que l'ADEF a tout de même accepté de surseoir à l'expulsion de cette personne et de trois autres résidents jusqu'à la fin de la trêve hivernale sous condition de l'engagement de la municipalité de tout mettre en œuvre pour trouver une solution de relogement

Considérant que des expulsions ont lieu dans de nombreux foyers de Paris comme les 3 résidents qui ont été expulsés du foyer Riquet (19eme) par le gestionnaire Adoma en octobre 2024 ;

Considérant que plusieurs autres expulsions pour motif d'hébergement d'un proche sont à déplorer dans plusieurs foyers parisiens gérés par le gestionnaire Adoma ;

Considérant qu'une des missions d'Adoma, Adef, et des autres gestionnaires de ces lieux, est toujours d'assurer l'hébergement des travailleuses et travailleurs, malgré le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales ; Considérant que les foyers jouent un rôle crucial pour assurer une stabilité aux travailleurs migrants, notamment aux retraités, constituant souvent leur premier point d'ancrage social ;

**Sur proposition de l'Exécutif le conseil d'arrondissement émet le vœu que :**

- La Ville de Paris Interpelle l'État sur le besoin d'une évolution législative pour accorder aux résidents des foyers le statut de locataire de droit commun, adapté à leur situation actuelle ;
- Plus aucune expulsion n'ait lieu sans que la Mairie n'ait été avertie en amont de la saisine judiciaire, qu'un dialogue ait pu être établi entre le gestionnaire et la municipalité sur chacun des cas et qu'un accompagnement social ait été effectivement proposé aux personnes concernées, notamment par des dettes de loyer ;
- Les gérants des foyers n'exécutent pas les expulsions avant qu'une solution de relogement ou à minima d'hébergement ne soit proposée par le gestionnaire avec l'aide de l'Etat et de la Ville de Paris ;
- La Ville de Paris entame un travail de réflexion pour l'évolution du statut juridique des résidents des foyers vers celui des locataires, pour trouver des améliorations au quotidien des résidents (réintroduction de salles communes, chambres libres pour recevoir ponctuellement des proches, chambres temporaires etc.) et qu'au besoin une expérimentation soit demandée pour les arrondissements qui le souhaitent ;
- La Mairie de Paris appuie la Mairie du 20<sup>e</sup> dans sa démarche d'institutionnaliser des réunions pour prévenir les expulsions et améliorer le quotidien dans les foyers avec l'ensemble des gérants.
- Les foyers de travailleurs migrants nécessitant des travaux de rénovation puissent tous bénéficier d'un plan d'action impliquant les gestionnaires, l'Etat et la Ville de Paris.